

## Communiqué des Quatre Puissances sur la levée du blocus de Berlin (Paris, 4 mai 1949)

**Légende:** Le 4 mai 1949, à l'issue de longues négociations, les représentants des gouvernements des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique adoptent un communiqué annonçant la levée du blocus de Berlin pour le 12 mai 1949.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Relations internationales. Relations internationales - Politiques. Relations internationales - Politiques - REPUBLIQUE FEDERALE

ALLEMAGNE. Evénements en Allemagne de l'Est, 1953 - 1961, AE 9963.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

## **URL:**

http://www.cvce.eu/obj/communique\_des\_quatre\_puissances\_sur\_la\_levee\_du\_blocus\_de\_berlin\_paris\_4\_mai\_1949-fr-a6fcc505-4c20-49f3-b8d6-ea2a91a5589b.html

1/2

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

03/07/2015



## Texte du communiqué publié à Paris, le 4 mai 1949 sur la levée du blocus de Berlin.

Les Gouvernements de France, de l'Union Soviétique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis sont convenus de ce qui suit:

- 1. Toutes les restrictions qui ont été imposées, depuis le premier Mars 1948, par le Gouvernement soviétique aux communications, aux transports et au commerce entre Berlin et les zones occidentales d'Allemagne, et entre la zone orientale, d'une part, et les zones occidentales de l'autre, seront levées le 12 mai 1949.
- 2. Toutes les restrictions qui ont été imposées, à partir du premier Mars 1948, par les Gouvernements de France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ou n'importe laquelle de ces trois Puissances aux communications, aux transports et au commerce entre Berlin et la zone orientale et entre les zones occidentales, d'une part, et la zone orientale d'Allemagne d'autre part, seront également levées le 12 mai 1949.
- 3. Subséquemment à la levée des restrictions énoncée dans les paragraphes 1 et 2, à savoir le 23 mai 1949, une Conférence du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères sera convoquée à Paris, conférence qui traitera des questions relatives à l'Allemagne et des problèmes soulevés par la situation de Berlin, y compris la question de la monnaie de Berlin.

2/2

03/07/2015